



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 19 janvier 2015, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE à 20 h.

Point 5.2 Adoption du 2^e projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin de modifier les dispositions sur les hauteurs des bâtiments complémentaires

Point 5.3 Demande de dérogation mineure (78, route de la Pointe-Aubin, propriété de M. Serge Fortin et de Mme Line Gagné)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 07.

Sont présents : Stéphanie Bergeron, mairesse suppléante
 Line Boisvert, conseillère
 Jérôme Pagé, conseiller
 Monic Pichette, conseillère
 Émile Brassard, conseiller
 Yvon Laviolette, conseiller

Est absent : Christian Richard, maire

13 personnes sont présentes.

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de Mme Stéphanie Bergeron, mairesse suppléante.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 janvier 2015
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014
- 2.3 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2014

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Résolution pour l'augmentation du salaire des élus
- 3.2 Résolution pour l'augmentation du salaire du directeur du Service incendie
- 3.3 Embauche de M. Vincent Dussault Lepage au poste d'inspecteur municipal adjoint
- 3.4 Annulation de la résolution 2014-11
- 3.5 Embauche de M. François Laframboise à titre de pompier

4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer





5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif de l'urbanisme du 8 décembre 2014
- 5.2 Adoption du deuxième projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin de modifier les dispositions sur les hauteurs des bâtiments complémentaires
- 5.3 Demande de dérogation mineure (78, route de la Pointe-Aubin, propriété de M. Serge Fortin et de Mme Line Gagné)

7. QUESTIONS DIVERSES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 janvier 2015

2015-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2015

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2015.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

2015-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014.

2.3 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2014

2015-04 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2014.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Résolution pour l'augmentation du salaire des élus

2015-05 RÉOLUTION POUR L'AUGMENTATION DU SALAIRE DES ÉLUS

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2015, il a été décidé que les membres du conseil appliquent le Règlement 2014-590 relatif au traitement des élus municipaux;

pour ce motif,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise une augmentation des salaires de 1,6 % pour les élus municipaux à compter du 1^{er} janvier 2015.





3.2 Résolution pour l'augmentation du salaire du directeur du Service incendie

2015-06 RÉSOLUTION POUR L'AUGMENTATION DU SALAIRE DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise une augmentation de salaire de 1,6 % au directeur du Service incendie à compter du 1^{er} janvier 2015.

3.3 Embauche de M. Vincent Dussault Lepage au poste d'inspecteur municipal adjoint

2015-07 EMBAUCHE DE M. VINCENT DUSSAULT LEPAGE AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal adjoint avait remis sa démission et qu'un appel de candidatures a été effectué;

ATTENDU QUE les candidats retenus ont été rencontrés en entrevue;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE M. Vincent Dussault Lepage soit embauché à titre d'inspecteur municipal adjoint en date rétroactive du 2 janvier 2015;

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à signer un contrat de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail.

3.4 Annulation de la résolution 2014-11

2015-08 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2014-11

ATTENDU QUE la résolution 2014-11 avait été adoptée en date du 20 janvier 2014 et visait le traitement des élus tout en faisant référence au Règlement 2011-559;

ATTENDU QUE le Règlement 2014-590 est venu remplacer le Règlement 2011-559;

pour ce motif,

il est proposé par Mme Line Boisvert, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la résolution 2014-11, de même que le Règlement 2011-559, soient abrogés.

3.5 Embauche de M. François Laframboise à titre de pompier

2015-09 EMBAUCHE DE M. FRANÇOIS LAFRAMBOISE À TITRE DE POMPIER

ATTENDU QUE le directeur du Service incendie recommande l'embauche de M. François Laframboise à titre de pompier;

pour ce motif,

il est proposé par Mme Line Boisvert, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne suite à la recommandation du directeur du Service incendie et embauche M. François Laframboise à titre de pompier.





4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

2015-10 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 6 283 à 6 361 inclusivement, de même que les chèques indiqués en janvier sur la liste de comptes et dont les numéros sont à venir, pour un montant total de 582 800,19 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 13 994,64 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 34 501,19 \$.

La directrice générale par intérim certifie avoir les crédits disponibles.

5. URBANISME

5.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre 2014

2015-11 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 8 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre 2014.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

5.2 Adoption du deuxième projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin de modifier les dispositions des hauteurs des bâtiments complémentaires

2015-12 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DES HAUTEURS DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DES HAUTEURS DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage 97-367, qui est entré en vigueur le 2 mars 1998;

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser une disposition du Règlement de zonage afin de modifier les dispositions concernant la hauteur des bâtiments complémentaires;

ATTENDU QUE plusieurs demandes de dérogations mineures ont été traitées concernant la hauteur des bâtiments complémentaires;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 2 septembre 2014;





- ATTENDU QU' il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement de zonage 97-367 et ses amendements, et plus particulièrement de modifier l'article 73; le tableau IV intitulé *Normes d'implantation des bâtiments complémentaires par secteur de zone* et de supprimer la note « La hauteur d'un bâtiment complémentaire isolé ne doit pas excéder 5 (ou 6 ou 7) mètres; dans le cas où la forme et la pente du toit sont identiques à ceux du bâtiment principal, elle peut être la même que celle du bâtiment principal »;
- ATTENDU QUE le premier projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin de modifier les dispositions des hauteurs des bâtiments complémentaires a été adopté à la séance du conseil du 1^{er} décembre 2014;
- ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal local Trait d'union en date du 19 décembre 2014 et que personne n'a signifié son désaccord;
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a eu lieu en date du 19 janvier 2015 et que personne n'a manifesté son intérêt;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité, que le texte du premier projet de règlement soit le suivant :

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage 97-367, tel que modifié par tous ces amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 3

- L'article 73 :
« 73. HAUTEUR DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES : Le tableau IV spécifie la hauteur maximum des *bâtiments complémentaires*, pour chaque secteur de zone. »

est modifié de façon à y rajouter les précisions suivantes :

Toutefois, pour s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment principal, cette hauteur peut être augmentée lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- a) La pente du toit (degré d'inclinaison) doit être identique à celle du bâtiment principal;
- b) Le débord du toit du bâtiment complémentaire ne doit pas dépasser celui du bâtiment principal.

Dans le cas d'une remise :

- c) Il ne peut y avoir qu'un étage et la hauteur des murs ne peut excéder 2,5 mètres;
- d) La hauteur maximale du cabanon ne doit pas excéder 80 % de la hauteur du bâtiment.

Dans le cas d'un abri d'auto ou d'un garage privé :

- e) La hauteur des murs ne doit pas excéder 3,1 mètres alors que la hauteur maximale des portes est fixée à 2,5 mètres;
- f) La hauteur maximale du garage privé isolé ne doit pas excéder 80 % de la hauteur du bâtiment principal.





- Le tableau intitulé *Normes d'implantation des bâtiments complémentaires par secteur de zone* est modifié de façon à supprimer les notes : « La hauteur d'un bâtiment complémentaire isolé ne doit pas excéder 5 (ou 6 ou 7) mètres; dans le cas où la forme et la pente du toit sont identiques à ceux du bâtiment principal, elle peut être la même que celle du bâtiment principal » et de les remplacer par les hauteurs qu'elles prescrivaient en fonction des zones.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly, ce _____ 2015.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale par intérim

5.3 Demande de dérogation mineure (78, route de la Pointe-Aubin, propriété de M. Serge Fortin et de Mme Line Gagné)

2015-13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (78, ROUTE DE LA POINTE-AUBIN, PROPRIÉTÉ DE M. SERGE FORTIN ET DE MME LINE GAGNÉ)

Une demande de dérogation mineure pour régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal a été déposée à la Municipalité.

- ATTENDU QUE la propriété visée est située dans la zone A1a 151 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;
- ATTENDU QUE la demande vise à régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal;
- ATTENDU QUE selon le rôle d'évaluation municipale, la construction de la résidence date de 1985;
- ATTENDU QUE selon le tableau II : Normes d'implantation des bâtiments principaux par zone du Règlement de zonage de la Municipalité : la marge de recul avant doit être de 6 mètres dans la zone A1a 151 ;
- ATTENDU QUE la zone concernée provient de la modification n° 2013-584 au Règlement de zonage et vient remplacer en partie la zone HVc 5;
- ATTENDU QUE la marge de recul avant de la zone HVc 5 était de 6 mètres avant la modification;
- ATTENDU QUE selon le rapport de l'arpenteur géomètre du certificat de localisation, la marge de recul avant a toujours été dérogatoire;
- ATTENDU QUE la situation non conforme est antérieure au 1^{er} janvier 2005 et n'a pu être décelée plus tôt, le propriétaire est dispensé des frais de 300 \$;
- ATTENDU QUE le propriétaire a fourni des explications ainsi que des plans pour appuyer sa demande;
- ATTENDU QUE la disposition au Règlement de zonage visée par la demande peut faire l'objet d'une dérogation mineure (Règl. 97-370, art. 5);
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que soumise;

pour ces motifs,





il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure au 78, route de la Pointe-Aubin, telle que présentée.

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 50.

Je, Stéphanie Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Stéphanie Bergeron
Mairesse suppléante

Claudia Daigle
Directrice générale par intérim



COMPTES DÉJÀ PAYÉS**Daigle, Claudia:***Honoraires (du 17 au 28 novembre 2014) - 2 244 \$**Remboursement de facture (lunch- journée médiation) - 79.93 \$*

Gagnon, Annie - travaux de comptabilité

Boulianne, Claude et De Merlis Ghyslaine - remboursement de taxes

Carbonneau, Linda et Poulin, Harold - remboursement de taxes

Champagne, Nicole - remboursement de taxes

Daigle, Jacques - remboursement de taxes

De Beurivage, Raymond - remboursement de taxes

Jeffrey, Élisabeth - remboursement de taxes

Lambert, François et Légaré, Brigitte - remboursement de taxes

Robitaille, Jean - remboursement de taxes

Rousseau, Gilbert - remboursement de taxes

Blais, Mathieu - paiement / ligue de soccer

Le comité du Hockey mineur de Saint-Antoine-de-Tilly - rés.: 2014-299 - demande d'aide financière du hockey mineur pour la saison 2014-2015

Desjardins sécurité financière - REER (du 2 au 15 novembre 2014)

SH Environnements - rés.: 2014-121 - bornes historiques

Syndicat can. de la fonction publique (SCFP) - cotisation syndicale (du 2 au 15 novembre)

Somum Solutions - rés.: 2014-163 - autorisation de louer un système d'appel d'urgence

Excavations St-Antoine 1985 inc. - rés.: 2011-209 - contrat de déneigement des chemins (déc.)

Ferme des Jumeaux Lamontagne - rés.: 2014-263 - contrat de déneigement des rues et des stationnements (décembre)

Sciences en Folie Québec 2005 - honoraires/parascolaire scientifique (automne 2014)

Pierre Samson Tennis Académie - honoraires /activité parascolaire (tennis int.) 2e versement

Ferme des Jumeaux Lamontagne - Remboursement du dépôt de garantie

Gagnon, Annie - travaux de comptabilité

Giroux et Lessard Ltée - rés.: 2014-280 - construction d'un poste de pompage

Daigle, Claudia - ajustement de salaire

Régie des Alcools, des Courses et des Jeux - attestation d'exploitation temporaire (centre)

Petite caisse - frais de poste et autres

Claudia Daigle - remboursement de facture

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

PR

Visa - Banque Laurentienne - essence (voirie et service incendie)

Bell Mobilité - cellulaires

Hydro Québec - centre communautaire

Hydro Québec - éclairage public

Telus - bibliothèque, mairie et internet

Vidéotron - local sportif (centre communautaire)

Vidéotron - caserne

Visa Desjardins:*Achat de timbres, frais de poste (Trait d'Union), épicerie, micro (centre), SAQ (bar-centre)**Tapis, peinture.. (service incendie)*

Hydro Québec - édifice du 955 rue de l'Église

Hydro Québec - bibliothèque

Hydro Québec - mairie et bureau de poste

Hydro Québec - dégrilleur

Hydro Québec - poste de pompage

Hydro Québec - tennis

Hydro Québec - caserne

Hydro Québec - puits/pompes

Hydro Québec - puits

Hydro Québec - pompe égout

Hydro Québec - quai



PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES (suite):

Hydro Québec - calvaire	27.41 \$	1319
Hydro Québec - garage	729.96 \$	1320
Hydro Québec - station de pompage	213.98 \$	1321
Hydro Québec - réservoir	1 855.41 \$	1322

COMPTES POUR DÉCEMBRE 2014**Accomodation et mécanique 132 inc. :**

<i>Achats divers mairie (eau, lait, sapin de Noël) - 127.69 \$</i>		
<i>Achat centre (jus, chocolat, chips, liqueurs, verre à bières) - 181.30 \$</i>	308.99 \$	6311
Aréo-Feu - bottes	164.35 \$	6312
L'Atelier du Passe-Partout - fabrication d'une étagère (bibliothèque)	362.17 \$	6313
Automatisation JRT inc. - rés.: 2014-216 - modifier les rapports pour ajouter du volume de nuit	1 379.70 \$	6314
Bernier, Gilles - rés.: 2014-136 - contrat d'entretien ménager + produits ménager (papier)	991.08 \$	6315

Excavation St-Antoine 1985 inc. :

<i>Niveleuse (chemin Terre-Rouge, route des Bouleaux, de la Colline) - 1 138.25 \$</i>		
<i>Pépine (réception borne fontaine) - 86.23 \$</i>		
<i>Pelle (recherche en eau) - 517.39 \$</i>	1 741.87 \$	6316
Biolab - analyse de l'eau	184.19 \$	6317
Carrière Union - abrasif	1 658.95 \$	6318

CIMA:

<i>Rés.: 2014 -204 - honoraires professionnels pour assistance technique à la recherche en eau - 2 824.61 \$</i>		
<i>Rés.: 2014 -276 - honoraires professionnels pour surveillance de chantier - 23 198.21 \$</i>	26 022.82 \$	6319
CLD Lotbinière - inscription du maire au «Souper des gens d'affaires de Lotbinière 2014»	115.00 \$	6320
Corporation des Aînés - rés.: 2013-77 - participation au supplément de loyer Maison des Aînés pour décembre 2014	168.40 \$	6321
CWA - brosse (entretien système égout)	2 542.10 \$	6322
Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (rencontre le 8 décembre 2014)	35.00 \$	6323
Document Express - papier	488.64 \$	6324
Dumas, Jean-Marc - comité consultatif d'urbanisme (rencontre le 8 décembre 2014)	35.00 \$	6325
Les Entreprises Claude Boutin - déboucher tuyau sanitaire / chemin de Tilly	1 046.28 \$	6326
Gendreau, Andrée - comité consultatif d'urbanisme (rencontre le 8 décembre 2014)	35.00 \$	6327
Genest, Danielle - frais de déplacement (décembre 2014)	49.95 \$	6328
Philippe Gosselin & Ass. Ltée - huile à chauffage (mairie)	1 472.14 \$	6329
Impression JKL inc. - chemises (voirie)	183.73 \$	6330
Info Page - téléavertisseurs (service incendie)	223.74 \$	6331
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet (décembre 2014)	100.00 \$	6332
Laforest Nova Aqua - rés.: 2014-251 - recherche en eau /secteur 3 / travaux exploratoires	2 548.70 \$	6333
Laroche, Diane - rés.: 2013-77 participation au supplément de loyer Maison des Aînés pour l'année 2014	102.09 \$	6334
Lavery - services professionnels rendus (dossier: Ghislain Daigle)	1 671.63 \$	6335
LCS - nettoyage de conduits d'égout, inspection télévisée de conduit d'égout	1 698.76 \$	6336
Lettrage Rémi Gagné - panneaux	34.49 \$	6337
Martin & Lévesque - blousons, chemises, t-shirt, chandails (service incendie)	813.91 \$	6338

Mécanique Marcel Enr. :

<i>Entretien et réparation véhicules (service incendie) - 910.45 \$</i>		
<i>Entretien et réparation véhicules (voirie) - 310.20 \$</i>		
<i>Huile, filtre (service incendie) - 59.78 \$</i>	1 280.43 \$	6339

MRC de Lotbinière :

<i>Support technique (service d'urbanisme) - 28.33 \$</i>		
<i>Service d'ingénierie pour 2014 (divers travaux) - 2 321.50 \$</i>	2 349.83 \$	6340

Municipalité de Saint-Apollinaire:

<i>Intervention / entraide le 9 juillet - 535.20 \$</i>		
<i>Intervention / entraide le 14 août - 554.52 \$</i>		
<i>Intervention / entraide le 26 août - 448.43 \$</i>	1 538.15 \$	6341

COMPTES POUR DÉCEMBRE 2014 (suite)

Nadeau, Johanne - rés.: 2014-75 - contrat d'entretien ménager bureau de poste (décembre)	300.00 \$	6342
Normand Côté électricien - vérifier trouble pompe # 2 puit # 1	86.23 \$	6343
Plomberie Ste-Croix - flotte de pompe puisard (station Parc Les Fonds)	69.50 \$	6344
Poly-Énergie - gestion et suivi des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public (décembre)	97.94 \$	6345
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc. - peinture, gants, chlore	184.86 \$	6346
Radiateurs Lamontagne inc. - souder radiateur camion incendie	114.58 \$	6347
Gaudreau Environnement inc. - collecte déchets, récupération, encombrants	6 944.52 \$	6348
Desjardins sécurité financière - REER (décembre 2014)	7 741.52 \$	6349
Richard, Christian - frais de déplacement	111.00 \$	6350
Rousseau, Yves - comité consultatif d'urbanisme (rencontre le 8 décembre 2014)	35.00 \$	6351
SEAO-Constructo - avis public (poste de pompage)	1 099.12 \$	6352
SPME Québec inc. - couvertures de laine (service incendie)	252.16 \$	6353
Les Services Frimas inc. :		
<i>Maintenance décembre 2014 - 252.95 \$</i>		
<i>Rés.: 2014-61 - déplacement d'une conduite au centre communautaire - 3 437.75 \$</i>	3 690.70 \$	6354
Shred-It - destruction de documents	121.39 \$	6355
Simard, Daniel - rés.: 2013-179 - entretien ménager centre communautaire + réservation de salle	765.00 \$	6356
Syndicat canadien de la Fonction publique - cotisation syndicale à payer (décembre 2014)	454.07 \$	6357
Trafic Contrôle F.M. inc. - travaux d'entretien du réseau d'éclairage public (décembre 2014)	293.54 \$	6358
Banque Laurentienne/Visa - essence (voirie et service incendie)	524.49 \$	6359
Visa Desjardins - achats divers (Trait d'union, achats de timbres, registre foncier, envoi calendriers, souper des fêtes (municipalité)	1 659.28 \$	6360
Microcom M - appel de service (caserne)	211.27 \$	6361

Liste des chèques de janvier 2015 (les numéros de chèques sont à venir):

Association des plus beaux villages du Québec - cotisation annuelle 2015	1 345.00 \$	
Association des chefs en sécurité incendie du Québec - cotisation membre actif pour 2015	272.49 \$	
La Great-West - assurance collective (janvier 2015)	834.91 \$	
Beaudoin, Denis - rés.: 2014-262 - déneigement de la route Pointe-Aubin (1 ^e versement)	3 046.84 \$	
Excavation St-Antoine 1985 inc. - rés.: 2011-209 - contrat de déneigement des chemins (janvier)	23 178.96 \$	
Canon - location de photocopieurs + copies supplémentaires (1 ^{er} janvier au 1 ^{er} avril 2015)	2 009.21 \$	
Combeq - adhésion (cotisation annuelle) pour 2015	45.99 \$	
Déneigement Dominique Bergeron (1^e versement):		
<i>Rés.: 2013-214 - Déneigement du chemin d'accès à la réserve d'eau (1^{er} versement) - 517.39 \$</i>		
<i>Rés.: 2013-214 - Déneigement du chemin d'accès aux puits municipaux (1^{er} versement) - 1 149.75\$</i>		
<i>Rés.: 2013-214 - Déneigement du chemin d'accès au garage municipal (1^{er} versement) - 505.89 \$</i>	2 173.03 \$	
Les éditions juridiques FD - renouvellement services mise à jour/référence possesseur - code municipal pour 2015	81.90 \$	
Ferme des Jumeaux Lamontagne:		
<i>Rés.: 2009-134 - contrat de déneigement des rues et stationnements (janvier 2015)</i>	7 864.29 \$	
Fonds d'information sur le territoire - avis de mutation	36.00 \$	
Gagnon, Annie - honoraire pour comptabilité (les 18 décembre 2014 et 13 janvier 2015)	397.50 \$	
Gagnon Rochette & Ass. Inc. :		
<i>Rés.: 2014-291 - assurances générales pour 2015</i>	38 689.55 \$	
Philippe Gosselin & Ass. Ltée - huile à chauffage (mairie)	1 301.71 \$	
Imprimerie Limoilou inc. - renouvellement de l'annonce publicitaire pour 2015	149.46 \$	
Maison de la famille de Lotbinière - rés.: 2014-258 - demande d'aide financière pour 2015	75.00 \$	
MRC de Lotbinière:		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire)</i>	5 083.62 \$	
Tourisme Lotbinière - partenaires de base pour l'année 2015	160.97 \$	

Liste des chèques de janvier 2015 (suite):

PG Solutions inc. :

Contrat d'entretien et soutien des applications pour 2015 (comptes fournisseurs et réclamations de taxes, engagements financiers, grand-livre, budget et états financiers, taxation, perception et comptes clients..) - 5 576.28 \$

Contrat d'entretien et soutien des applications 2015 (gestion des fosses septiques, gestion des permis) - 2 546.69 \$

Contrat d'entretien et soutien des applications 2015 (logiciels Première Ligne) - 603.62 \$

8 726.59 \$

Jaguar Media (Le réseau d'information municipale) - abonnement annuel (2015)

298.94 \$

Tourisme Chaudière-Appalaches - adhésion 2015

324.46 \$

Le Service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière - renouvellement du transport adapté pour l'année 2015

3 569.00 \$

Zip Québec - rés.: 2014-248 - cotisation annuelle

60.00 \$

Les Éditions Wilson & Lafleur inc. - code municipal pour 2014 (maire)

69.83 \$

596 794.83 \$

Salaires et contributions de l'employeur:

Paie du 16 au 29 novembre (payable le 4 décembre 2014)

7 913.61 \$

Paie du 30 novembre au 13 décembre (payable le 18 décembre 2014)

8 968.56 \$

Paie du 14 au 27 décembre (payable le 31 décembre 2014)

8 743.86 \$

Paie des élus (novembre 2014)

4 437.58 \$

Paie des élus (décembre 2014)

4 437.58 \$

34 501.19 \$